

**Plan d'action unilatéral arrêté pour l'année 2024
en vue d'assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

Préambule :

A défaut de sections syndicales d'organisations représentatives dans l'entreprise, l'employeur élabore unilatéralement un plan d'action annuel destiné à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Conformément à l'article R. 2242-2 du code du Travail et compte tenu des résultats de l'analyse servant de base à l'établissement du présent plan, **trois** domaines d'actions ont été retenus pour promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'entreprise.

1/ Rémunération effective :

Objectif de progression :

L'entreprise se fixe l'objectif de progression suivant :

- ⇒ Permettre une meilleure implication des hommes et des femmes dans leur vie parentale.

Action :

Pour favoriser l'atteinte de cet objectif, l'entreprise mettra en œuvre l'action suivante :

Permettre aux salarié(e)s en charge de famille, le jour de la rentrée scolaire, de bénéficier d'une absence autorisée non rémunérée, de 3 heures maximum.

Indicateur chiffré :

Nombre de salariés ayant bénéficié de ce dispositif

2/ Formation :

Objectif de progression :

L'entreprise se fixe l'objectif de progression suivant :

- ⇒ Faciliter l'accès et la participation à la formation des salarié(e)s en charge de famille

Action :

Pour favoriser l'atteinte de cet objectif, l'entreprise mettra en œuvre l'action suivante :

Inscrire dans les appels d'offres à destination des organismes de formation des clauses introduisant la prise en compte des contraintes familiales et l'égalité professionnelle

IVALTECH – Siège administratif et de facturation :

15 rue du Haut Rumilly - BP315 - 74807 St Pierre en Faucigny Cedex - FRANCE

Tél : +33 (0)4 50 03 73 53 - Fax : +33 (0)4 50 03 85 97 - Website : <http://www.ivaltech.fr> - Mail : info@ivaltech.fr

IVALTECH – Siège social : Zone Industrielle des Grands Prés - 28 Rue du Docteur Gallet - 74300 Cluses - FRANCE

S.A.S.U. au Capital de 1 500 000€ - NAF 2562A – N° TVA : FR82 605 820 281 – RCS Annecy 605 820 281 – SIRET : 605 820 281 00026

Indicateur chiffré :

Nombre d'appels d'offres ayant intégré ces clauses

3/ Conditions de travail

Objectif de progression :

L'entreprise se fixe l'objectif de progression suivant :

- ⇒ S'assurer que l'organisation du travail prenne en compte la thématique de l'égalité professionnelle et de la mixité

Action :

Pour favoriser l'atteinte de cet objectif, l'entreprise mettra en œuvre l'action suivante :

Développer l'utilisation des nouvelles technologies, afin d'éviter au maximum des déplacements professionnels

Indicateur chiffré :

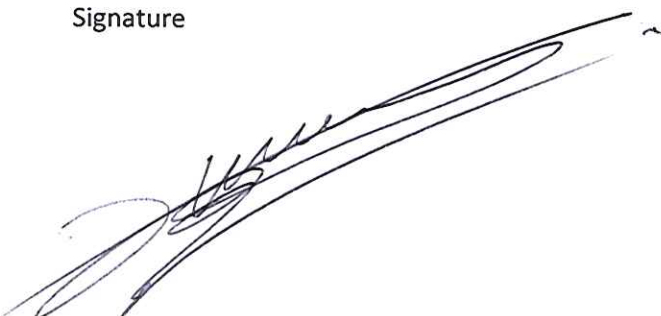
Nombre de téléconférences mises en œuvre.

Formalités d dépôt et de publicité du plan d'action / Durée de l'accord

Conformément aux articles L.2243-3 et R.2242-2-1 du code du travail, le texte du présent plan d'action sera déposé auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) sur la plateforme de téléprocédure du Ministère du travail et au greffe du Conseil de Prud'hommes de Bonneville.

Le présent plan d'action entrera en vigueur le 01/09/2024 et durera un an.

Signature



IVALTECH – Siège administratif et de facturation :

15 rue du Haut Rumilly - BP315 - 74807 St Pierre en Faucigny Cedex - FRANCE

Tél : +33 (0)4 50 03 73 53 - Fax : +33 (0)4 50 03 85 97 - Website : <http://www.ivaltech.fr> - Mail : info@ivaltech.fr

IVALTECH – Siège social : Zone Industrielle des Grands Prés - 28 Rue du Docteur Gallet - 74300 Cluses - FRANCE

S.A.S.U. au Capital de 1 500 000€ - NAF 2562A – N° TVA : FR82 605 820 281 – RCS Annecy 605 820 281 – SIRET : 605 820 281 00026